

Recommandations pour mohalim

Version de mai 2026,
adaptation et précision de la version d'avril 2017

Introduction

La Brith Milah est un acte religieux, effectué par la vaste majorité des juifs, qu'ils soient pratiquants ou séculaires. En conformité avec cette tradition, nous recommandons aux mohalim d'exercer leur activité en respectant les points suivants.

1. Formation, expérience, formation continue

Le mohel dispose d'une formation médicale théorique et pratique qui se fonde sur l'état actuel de la médecine et du droit religieux juif, d'une pratique régulière et adéquate et d'une formation continue régulière basée sur l'état actuel de la médecine.

2. Information

Le mohel informe les parents du « candidat » ou le « candidat » lui-même, lorsqu'il est capable de discernement, de façon adéquate sur le déroulement de la Brith Milah et de ses risques éventuels. Il fait confirmer l'accord par une déclaration écrite.

3. Conditions

La Brith Milah sera effectuée uniquement si le « candidat » est en bonne santé et que les résultats de l'analyse de sang sont appropriés.

4. Priorité suprême – le bien de l'enfant

Le mohel entreprend tout pour assurer le bien-être de l'enfant et pour minimiser les douleurs et les risques de la Brith Milah.

5. Déroulement

La Brith Milah a lieu dans un environnement propre, avec des outils appropriés et en prenant toutes les mesures nécessaires pour éviter toute blessure supplémentaire ou infection. La plaie sera traitée de façon à ce qu'elle guérisse aussi rapidement que possible et sans complications. Un médecin doit pouvoir être contacté au cours de toute Brith Milah.

Empfehlungen

Recommandations

Raccomandazioni

Zurich, mai 2026



6. Protection contre les infections

Afin de prévenir les infections, il est expressément renvoyé aux recommandations de la Conférence des rabbins européens d'avril 2013.

Celles-ci recommandent, pour des raisons médicales, d'effectuer certaines pratiques traditionnelles spécifiques, notamment la « Meziza b'peh », au moyen d'une pipette ou d'un tube (« Meziza b'kli »).

7. Responsabilité civile

Le mohel dispose d'une assurance responsabilité civile appropriée.

Empfehlungen
Recommandations
Raccomandazioni

Zurich, mai 2026